



AVIS PUBLIC
PROMULGATION
RÈGLEMENT N° 1709-05

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ :

QUE le règlement n° 1709-05 de la Ville de Vaudreuil-Dorion intitulé :

Règlement modifiant le Règlement imposant un mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités n°1709

a été adopté par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion à la séance du 15 mai 2017.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au Service du greffe et des affaires juridiques au 2555, rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce dix-septième (17^e) jour du mois de mai deux mille dix-sept (2017).

Mélissa Côté, notaire
Greffière adjointe

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca